

Exigences liées au calibre des gouttelettes de pulvérisation sur les étiquettes de pesticides



Le calibre des gouttelettes pulvérisées lors de l'application de pesticides liquides figure souvent parmi les différentes instructions figurant sur l'étiquette d'un pesticide. Comme pour toutes les autres instructions sur l'étiquette, le respect de cette exigence est **obligatoire** en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Pourquoi exiger un calibre de gouttelettes précis ?

Le calibre des gouttelettes réfère à la grosseur de chaque gouttelette d'un liquide pulvérisé. Les critères de qualité de pulvérisation, dont le calibre des gouttelettes, sont spécifiés sur plusieurs étiquettes de pesticides, afin de maximiser l'efficacité tout en minimisant la possibilité de dérive de pulvérisation vers des zones non ciblées. Le calibre optimal des gouttelettes qui a été établi et qui figure sur l'étiquette dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- Le type de végétation ou la surface sur laquelle le produit est appliqué pour lutter contre le ravageur ciblé
- L'équipement d'application
- Les conditions météorologiques au moment de l'application, si elle est faite à l'extérieur

Ce qu'il faut rechercher

Lorsque vous consultez l'étiquette d'un pesticide, vous pouvez voir des termes tels que « pulvérisation fine », « brouillard » ou « pulvérisation grossière ». Les étiquettes approuvées par Santé Canada utilisent les normes de classification et de gamme de taille des gouttelettes établies par l'*American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE S572.1 à S572.3 Droplet Size Classification)*.

Vos responsabilités en tant qu'utilisateur de pesticides

- Assurez-vous que votre équipement peut produire le calibre de gouttelettes précisé sur l'étiquette.
- Lisez attentivement l'étiquette et suivez toutes les instructions d'utilisation, dont celles liées à l'équipement permis et au calibre de gouttelettes requis.
- Suivez toutes les précautions indiquées sur l'étiquette, afin de protéger les personnes, l'environnement et les pollinisateurs.
- Utilisez l'équipement d'application conformément au manuel d'utilisation du fabricant.
- Portez l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis conformément aux instructions de l'étiquette.

Le manuel d'utilisation de l'équipement de pulvérisation devrait contenir l'information sur la gamme de calibres de gouttelettes qu'il peut produire, par catégorie, taille ou diamètre volumique médian (DVM), et sur la manière de régler votre pulvérisateur pour obtenir le calibre de gouttelettes souhaité. Si le manuel d'utilisation manque de clarté à cet effet, contactez le détaillant qui vous a vendu l'équipement ou le fabricant de l'équipement.

Les utilisateurs doivent respecter les instructions des étiquettes les plus à jour. L'utilisation d'un pesticide de manière non conforme au mode d'emploi de l'étiquette constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Exemples de mentions sur l'étiquette

- Ne pas appliquer avec des gouttelettes de taille inférieure au calibre [Fines/Moyennes/Grossières] de la classification de l'*American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572* (572.1 à 572.3).
- Ne pas appliquer avec une buse à jet conique ou toute autre buse produisant une pulvérisation à gouttelettes fines.
- Ne pas appliquer à l'aide d'un équipement portatif à pression mécanique pour les brouillards, les aérosols et brumes (taille des gouttelettes de 0,1 à 100 µm).
- Utiliser une taille de gouttelettes grossière et une pulvérisation à basse pression ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) pour éviter les éclaboussures sur les surfaces non ciblées.

Catégories de calibre de gouttelettes¹

Calibre de gouttelettes	DVM ² (µm)
Extrêmement fines	<60
Très fines	61-105
Fines	106-235
Moyennes	236-340
Grossières	341-403
Très grossières	404-502

Note 1 Extrait du [Document d'orientation de l'ARLA, Mises à jour des étiquettes des produits antiparasitaires de traitement des structures](#)

Note 2 Le diamètre volumique médian (DVM), mesuré en micromètre (µm), est la valeur obtenue lorsque la moitié du volume total ou de la masse totale de bouillie est composée de gouttelettes de plus gros calibre et l'autre moitié de gouttelettes de plus petit calibre que la valeur médiane.

Rôle du Programme de la conformité des pesticides (PCP) de Santé Canada

Le PCP est chargé de promouvoir, de surveiller et d'appliquer la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA). Lors d'une inspection, les inspecteurs de Santé Canada peuvent vous demander de démontrer que l'équipement utilisé et que vos pratiques d'application des pesticides vous permettent de respecter toutes les instructions sur l'étiquette, dont le calibre des gouttelettes. Lorsqu'une infraction est constatée à la suite d'une inspection, des mesures d'application de la loi sont prises conformément à la [Politique de conformité et d'application de la loi sur les pesticides de](#) Santé Canada.

Lisez et suivez l'étiquette

Tous les pesticides homologués au Canada disposent d'une étiquette approuvée par Santé Canada où figure un numéro d'homologation. Lisez attentivement l'étiquette d'un pesticide, car elle contient des renseignements précis sur la façon de l'utiliser.

Pour trouver l'étiquette la plus à jour, utilisez l'[outil de recherche d'étiquette](#) en ligne de Santé Canada ou cherchez « étiquettes pesticides Santé Canada » à l'aide de votre moteur de recherche préféré.

Pour plus d'information

Le Programme de la conformité des pesticides (PCP) de Santé Canada est responsable de l'application de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Visitez canada.ca/conformite-pesticide